

SEANCE DE DROIT DU 2 AVRIL 2015

M. ROGEMONT, Président : Mesdames, Messieurs, je déclare la séance d'installation du Conseil départemental d'Ille et Vilaine ouverte.

A ce titre, je demande à Mme Laëtitia MEIGNAN de venir à mes côtés, en tant que Secrétaire, puisque c'est elle la benjamine de notre Assemblée. Je lui donne la parole pour faire l'appel.

Mme MEIGNAN : Bonjour, François ANDRÉ, Gaëlle ANDRO, Nicolas BELLOIR, Thierry BENOIT, Isabelle BIARD, Armelle BILLARD, Damien BONGART, Philippe BONNIN, Frédéric BOURCIER, Jean-Luc BOURGEAUX, Vera BRIAND, Jean-Luc CHENUT, Muriel CONDOLF-FEREC, Ludovic COULOMBEL, Anne-Françoise COURTEILLE, Isabelle COURTIGNE, Marie DAUGAN, Jacques DAVIAU, Claudine DAVID, Catherine DEBROISE, Nadine DREAN, Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Michel GAUTIER, Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Pierre GUITTON, Sophie GUYON, Béatrice HAKNI-ROBIN, Marc HERVE, Louis HUBERT, Aude de LA VERGNE, Didier LE BOUGEANT, Isabelle LE CALLENNEC, Anne LE GAGNE, André LEFEUVRE, Pierre-Yves MAHIEU, Bernard MARQUET, Christophe MARTINS, Aymeric MASSIET DU BIEST, Laëtitia MEIGNAN, Yvon MELLET, Gaëlle MESTRIES, Solène MICHENOT, Frédérique MIRAMONT, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Louis PAUTREL, Franck PICHOT, Marcel ROGEMONT, Sandrine ROL, Emmanuelle ROUSSET, Monique SOCKATH, Françoise SOURDRILLE, Agnès TOUTANT, Thierry TRAVERS.

M. ROGEMONT, Président : Je constate, avec la Secrétaire, que le quorum - qui est de 36 pour l'installation de cette Assemblée - est naturellement satisfait. En conséquence, je déclare le Conseil départemental installé. Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président, non sans avoir satisfait à un usage qui veut que le doyen d'âge dise quelques mots.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Nous voici réunis pour procéder à l'installation du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Curieuse situation que la mienne. Elle me voit le présider en qualité de doyen d'âge, lorsqu'il n'y a pas si longtemps, je fus parmi les plus jeunes du Conseil municipal de Rennes. Doyen, certes, mais consultant les archives, vous constateriez, comme j'ai pu le faire, que je suis la plus jeune des personnes dont la tâche fut d'installer notre Assemblée. C'est donc un jeune doyen, à défaut d'être un doyen jeune, qui se présente devant vous. Présidence d'un instant seulement. Je dis « seulement » pour rassurer celles et ceux qui souhaitent assumer cette tâche dans la durée. En effet, il ne m'échoit que d'installer notre Assemblée - c'est fait - et de procéder à l'élection du Président - cela va être fait. Devant une telle responsabilité, je me suis posé la question suivante :

Depuis quand une telle cérémonie existe, visant à élire une personne à chaque renouvellement et non à chaque séance comme ce fut le cas au moment de la création des Départements ? Nous savons tous que les départements ont été créés par un décret du 22 décembre 1789 après un long débat sur le découpage. Devait-on respecter la proposition des bassins de vie ? Et donc créer, selon M. MIRABEAU, pas moins de 120 départements ou celle de M. THOURET ? Ce dernier proposait de tracer, de façon géométrique, 80 départements : chaque département formant un carré de 18 lieues de côté : soit 216 000 pieds carré du Roi. Les pieds carrés du Roi l'ont emporté. L'utilité de ce découpage était, cependant, admise par tous. À cette époque,

l'anarchie de l'organisation territoriale de la France, principalement fiscale, était connue, même de la royauté. Louis XV, d'ailleurs, avait demandé à la famille Cassini de dresser une carte fidèle de la France pour cette ambition. Cette carte a été élaborée par plusieurs générations de Cassini et elle était enfin disponible au moment même de la Révolution. Elle a permis de définir les 80 départements. Suspendue, rétablie, l'Assemblée départementale que nous connaissons a été instituée sous la Troisième République par une loi organique du 10 août 1871. A partir de cette date, à l'exception des périodes de guerre, l'Assemblée a élu le Président à chaque renouvellement alors triennal. Aujourd'hui, nous en sommes à la quarante-huitième séance d'installation, pour n'élire que la dix-neuvième personne à occuper le fauteuil présidentiel. Convenons, maintenant et ensemble, que les circonstances d'aujourd'hui ne sont pas banales.

Je nous invite à promener notre regard dans cet hémicycle pour nous en apercevoir. Que de femmes ! Imaginez, mes chers collègues, en ôtant bien naturellement le calcul des périodes de guerre et donc une dizaine d'années ; imaginez que depuis 1871, il aura fallu attendre 107 ans de renouvellements pour compter des femmes dans notre Assemblée.

Je salue, naturellement, Marie-Thérèse BOISSEAU et Jeannine HUON, qui furent les premières élues dans cette Assemblée. C'était en 1988. Depuis lors, seules 16 femmes ont fréquenté l'hémicycle durant ces 27 dernières années... mais 27, cela vous dit quelque chose ? C'est le nombre de femmes élues en un seul renouvellement. 27 femmes siègent aujourd'hui ! Je tiens à les citer dans l'ordre alphabétique inverse ayant subi la lettre « R » pendant des années. Ainsi, les dernières seront les premières : TOUTANT Agnès, SOURDRILLE Françoise, SOCKATH Monique, ROUSSET Emmanuelle, ROL Sandrine, MOTEL Michèle, MIRAMONT Frédérique, MICHENOT Solène, MESTRIES Gaëlle, MEIGNAN Laëtitia, LE GAGNE Anne, LE CALLENNEC Isabelle, HAKNI-ROBIN Béatrice, GUYON Sophie, DUGUÉPÉROUX Béatrice, DRÉAN Nadine, de la VERGNE Aude, DEBROISE Catherine, DAVID Claudine, DAUGAN Marie, COURTIGNÉ Isabelle, COURTEILLE Anne-Françoise, CONDOLF-FÉREC Muriel, BRIAND Véra, BILLARD Armelle, BIARD Isabelle et ANDRO Gaëlle.

Devant un tel aréopage aussi féminisé, comment ne pas faire résonner dans cette enceinte les écrits de celui qui théorisa le phalanstère. Je parle de Charles FOURIER. J'ai tiré de son ouvrage publié en 1808 et intitulé : « Théorie des quatre mouvements et des destinées générales », deux phrases dont je vous propose la lecture :

La première : « Les progrès sociaux s'opèrent en raison des progrès des femmes vers la liberté et les décadences en raison du décroissement de la liberté des femmes ».

La seconde : « Dans une société, le degré d'émancipation des femmes est la mesure de l'émancipation générale ». C'est de cela dont il s'agit : de l'émancipation générale et pas moins. J'ai cru lire que l'élection d'un binôme femme-homme était présentée comme une bizarrerie. Or, mes chers collègues, la bizarrerie n'était pas là. Elle était dans la sous représentation insolente des femmes ! Cette progression de la représentation des femmes en politique est commandée par la loi à défaut de se réaliser sans elle.

Désormais, fi de ces propos selon lesquels la représentation des femmes en politique ne serait que l'écho de leur implication ou même de notre société.

Je voudrais citer deux lois particulières qui concourent à cela. Toutes votées par la gauche. Celle du 6 juin 2000 instituant les listes alternées pour les élections municipales et régionales et celle, enfin, du 17 mai 2013 qui préside aux instants que nous vivons.

J'ai eu l'honneur de voter ces deux lois. C'est donc avec une grande émotion que je préside, l'espace d'un instant - je rassure - une telle Assemblée accordant une importance équilibrée aux femmes et aux hommes.

Je veux maintenant saluer et remercier les 25 collègues qui n'ont pas souhaité se représenter. Je les cite et les derniers seront les premiers ! M. Clément THEAUDIN, Mmes Clotilde TASCAN-MENNETRIER et Marie-Thérèse SAUVEE, MM Alain SAURAT, François RICHOU, Jean-François RICHEUX, Bernard RENO, Yves PREAULT, Jean-Yves PRAUD, Gilbert MENARD, Mme Mireille MASSOT, M. Jean-Pierre LETOURNEL, Mme Christine LEQUERTIER, M. Maurice JANNIN, Mmes Catherine JACQUEMIN et Jeannine HUON, M. Jean-François GUERIN, Mme Rozenn GEFFROY, MM Louis FEUVRIER, Louis DUBREIL, Pierre DESPRES, Christian COUET, Jean-Claude BLOUIN et Mme Marie-Thérèse AUNEAU.

Bien sûr, ces salutations vont, parmi ces femmes et ces hommes qui ont décidé de quitter cette Assemblée, vers Jean-Louis TOURENNE qui, durant 11 années, a présidé aux destinées du Conseil général.

Nous lui devons une vision moderne de l'action départementale :

- relations apaisées avec les principales villes, entre les mondes rural et urbain,
- la mise en place des agences départementales si utiles aux élus lorsque les anciennes subdivisions de l'équipement disparaissent,
- la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- la création de 1500 places en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Jean-Louis TOURENNE est un enseignant d'abord. Comment alors ne pas signaler sa volonté, chevillée au corps, de garantir l'égalité des chances de nos enfants, de nos jeunes. Il y a là, un sillon tracé pour l'avenir. Naturellement, il vous dirait que cela n'a été possible que par une action conjuguée à laquelle chaque collègue était appelé. Pour autant, si chacun a sa place, celle du capitaine est d'importance.

Que ces collègues, femmes ou hommes, que je viens de citer comme celles et ceux qui n'ont pas franchi l'étape électorale dernière, soient remerciés de leur investissement citoyen si utile à notre démocratie, même s'il reste trop souvent méconnu.

Convenons, que la dernière campagne électorale, trop souvent, a laissé dans l'ombre les politiques départementales, déplaçant le débat vers des questions secondaires et en tout état de cause éloignées de la réalité du Département. Ainsi, par exemple, la solidarité qui est la pièce maîtresse de nos responsabilités a pu être mise en pièce par certains discours. Pourtant chacun de nous sait que derrière la solidarité, c'est le financement tout simplement du vivre ensemble.

Refuser le financement du vivre ensemble c'est ouvrir la porte au financement du vivre les uns contre les autres et d'ajouter à la spirale sécuritaire.

Je tiens maintenant, à saluer la mémoire de deux de nos collègues décédés en fonction durant la mandature dernière : je pense à Emile BLANDEAU qui nous a quittés

le 21 mars 2013 ; je pense à Jean TAILLANDIER qui nous a quitté le 24 avril 2013. A leur groupe politique, à leur famille vont nos pensées fraternelles. Au moment de passer - on y arrive - au vote pour la présidence, qu'il me soit permis de vous accueillir toutes et tous, dans cette Assemblée, vous qui avez passé l'épreuve de l'élection. Votre investissement sera, je n'en doute pas, profitable à nos concitoyens.

Albert CAMUS écrivait : « Nous sommes nés pour porter le temps et non pour nous y soustraire ». Et pour ne pas nous y soustraire, je livre à vos réflexions cette phrase d'Oscar WILDE qui écrivait : « La sagesse est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit ».

Chahuté par la droite, chahuté par la gauche, le Conseil général en est mort. Alors que vive le Conseil départemental !

Et pour que vive notre Conseil départemental, il lui faut une personne dans le fauteuil que j'occupe modestement. Plus encore, une personne qui assume pleinement les pouvoirs exécutifs qui lui ont été conférés par les lois Defferre de 1982.

Aussi, nous allons passer au recueil des éventuelles candidatures sachant que s'il n'en est point - tant pis pour vous - je serai dans l'obligation de poursuivre l'application de la loi qui régit notre instance.

Je rappelle maintenant la procédure du vote. C'est l'article L 3121- 15 du CGCT. J'espère que tout le monde sait ce qu'est le CGCT. C'est donc un vote à bulletin secret. L'élection est à la majorité absolue des membres du Conseil départemental aux deux premiers tours, soit un total de voix de 28. Puis, s'il faut un troisième tour, ce sera à la majorité relative. Chacun à la possibilité d'avoir une procuration mais je crois que cela ne sera pas nécessaire. La Secrétaire me le confirme. Je précise, afin de garantir le secret, qu'il y a deux isolements. Vous allez donc retirer vos bulletins et venir jusqu'à Laëtitia MEIGNAN pour déposer votre vote. Je déclare maintenant ouvert le processus de dépôt des candidatures à la Présidence. M. PICHOT.

M. PICHOT : Au nom de l'équipe Énergies Solidaires, je propose la candidature de Jean-Luc CHENUT.

M. ROGEMONT, Président : M. HUBERT.

M. HUBERT : Au nom du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, je propose la candidature d'Isabelle LE CALLENNEC.

M. ROGEMONT, Président : J'enregistre deux candidatures : Jean Luc CHENUT et Isabelle LE CALLENNEC. Nous allons maintenant passer au vote, canton par canton. On va vous demander de voter devant le Président. Et je compte sur la secrétaire pour veiller à la bonne organisation des choses.

Je vais demander maintenant, pour faire le scrutin, à la deuxième personne la plus jeune de notre Assemblée de venir me rejoindre. En l'occurrence Marc HERVE. Je vais demander à la deuxième personne la plus ancienne, André LEFEUVRE de l'accompagner.

Fort heureusement, il y a 54 bulletins.

M. LEFEUVRE : Il y a 54 votants.

(Dépouillement)

M. ROGEMONT, Président : 54 inscrits, 54 votants. Pas de bulletin nul. La majorité requise est de 28 voix. Jean-Luc CHENUT : 32 ; Isabelle LE CALLENNEC : 22. Je déclare donc Jean-Luc CHENUT élu Président de notre Conseil départemental. Je l'invite à prendre sa place (*applaudissements*).

M. CHENUT, Président : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Vous comprendrez et vous partagerez, je pense, mon émotion en ce moment singulier, qui marque une étape de la vie de notre institution. Si nous sommes présents aujourd'hui, c'est que nous avons, les uns et les autres, reçu la confiance de nos concitoyens. Il nous appartient maintenant de la justifier durablement, et c'est un exercice exigeant.

Nous mesurons pleinement l'honneur qui nous est fait mais surtout les responsabilités collectives et individuelles qui nous engagent, par-delà nos clivages et nos engagements.

Vous venez majoritairement de me désigner pour exercer la Présidence de cette belle Assemblée, riche d'une longue histoire, riche également de sa diversité. A celles et ceux qui ont fait ce choix, j'exprime ma reconnaissance. Vous savez que je serai fidèle à nos valeurs et à nos engagements. Vous pourrez compter sur ma détermination à mettre en œuvre le projet sur lequel nous avons été élus, et sur ma totale implication dans l'exercice des responsabilités importantes que vous venez de me confier.

Cet aboutissement n'aurait pas été possible sans la totale et loyale mobilisation de nos amis radicaux aux côtés des candidats socialistes ou apparentés. Je leur redis toute ma reconnaissance, et ma confiance dans notre capacité à porter ensemble, pendant toute la durée de ce mandat, le projet que nous avons co-construit.

Aux collègues qui ne se situent pas dans la majorité, j'exprime aussi toute ma considération. Je serai personnellement le garant du respect de vos droits d'élus minoritaires dans l'ensemble de nos instances.

Je redis aussi mon attachement à la construction d'un dialogue républicain, respectueux et courtois, et la vigilance qui sera la mienne face à tout propos, d'où qu'il vienne, qui s'écarterait de ces principes.

Nous avons collectivement un devoir d'exemplarité et de responsabilité devant nos concitoyens. Il en va de l'image de notre Assemblée et de notre Institution.

Le processus démocratique qui vient de s'achever le 29 mars a parfois été vif. On aurait pu, je pense, faire l'économie des propos sans fondement tendant à faire de l'Ille et Vilaine le territoire de la gabegie et de l'inefficacité.

Ce qui est excessif ne correspond ni à l'histoire ni aux aspirations des Breilliens, et ils l'ont majoritairement redit dimanche dernier.

Je considère désormais, pour ma part, que le temps de la campagne électorale est terminé et que notre premier devoir est désormais de nous mettre immédiatement et sereinement au travail.

Dans les deux équipes, des candidats sortants qui ont fait honneur à leur mandat, n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions : nous comprenons leur déception et les remercions pour le temps qu'ils ont consacré au Département et pour l'implication qui aura été la leur pour l'intérêt général de nos concitoyens.

Des candidats nouveaux n'ont pas réussi à franchir le cap de cette échéance : par leur engagement dans cette campagne électorale, ils ont, eux aussi, fait vivre le débat démocratique et méritent, eux aussi, notre reconnaissance.

Vous comprendrez que je prenne quelques instants pour saluer mon prédécesseur, Jean-Louis TOURENNE, premier Président socialiste de ce Département et figure emblématique dans cette Assemblée, qu'il a fréquentée pendant 42 ans.

Par la constance de son engagement, par sa fidélité indéfectible aux valeurs de la gauche, par sa persévérance, il a d'ores et déjà durablement marqué de son empreinte l'histoire de ce territoire. Par son autorité naturelle, par sa capacité à rassembler, il aura su créer les conditions de la continuité en nous léguant un bilan qui fait notre fierté et qui nous vaut aussi la reconnaissance de la majorité des habitants de ce territoire.

Jean-Louis, pour tout cela, merci, mais notre département a encore besoin de ton engagement dans ton mandat sénatorial, où ton expertise dans le domaine de la gestion des territoires doit désormais être utilisée au mieux et au plus haut niveau.

A Betton, j'avais déclaré que le plus bel hommage que nous puissions te rendre était de se mettre en situation pour assurer la continuité de ton action et de celle des équipes qui t'ont entouré depuis 2004.

L'équipe Énergies solidaires en Ille-et-Vilaine s'est totalement mobilisée pour relever ce défi et elle l'a réussi, pour toi, pour nos idées, pour nos valeurs, pour les habitants de ce département.

J'associe bien sûr à ces remerciements, tous les Conseillers généraux qui ont contribué, certains pendant de très nombreuses années, à faire de ce territoire ce qu'il est aujourd'hui : l'un des plus dynamiques et attractifs de France.

Nous avons conduit cette campagne électorale dans un contexte que nous savions difficile car le redressement de la situation économique et budgétaire de notre pays demande du temps et de la constance dans l'effort.

Les impatiences légitimes de celles et ceux qui souffrent le plus, exclus du monde du travail et de la vie sociale sont fortes et nous devons les entendre en nous mobilisant encore davantage dans nos domaines de compétence.

L'action publique n'est pas un problème mais une solution si elle est efficiente modernisée et qu'elle sait s'adapter sans cesse à l'évolution des besoins.

Nous ferons en sorte de relever ce défi, malgré un contexte budgétaire que nous savons fortement et durablement contraint.

Nous avons aussi affirmé nos valeurs :

- La solidarité entre les individus, sans jamais entretenir la confusion avec l'assistanat,
- L'équilibre entre les territoires pour lutter contre le sentiment de relégation, tout en refusant d'entretenir les oppositions stériles entre territoires ruraux et urbains,
- L'égalité des chances pour corriger, dès la naissance, les inégalités liées à l'environnement familial, culturel et social,
- La citoyenneté qu'il faut réinvestir en favorisant l'implication de chacun dans la préparation et la mise en œuvre des décisions,

- La fraternité indispensable au « vivre ensemble », à l'opposé de toute forme d'intolérance, d'intégrisme ou de repli sur soi.

La nouvelle Assemblée est paritaire. Il s'agit là d'une avancée démocratique majeure, dont on prend encore mal la mesure.

J'ai, d'ores et déjà, la conviction que personne ne proposera de revenir sur cet acquis qui place désormais l'Assemblée départementale au même niveau que les assemblées communales et régionales.

La nouvelle équipe majoritaire a pris le temps, pour enrichir le débat public qui vient d'avoir lieu, d'élaborer un projet global pour le Département.

Ce projet va constituer le socle et le fil directeur de notre action pour les 6 années qui viennent. Les modalités de sa mise en œuvre seront débattues en toute transparence dans nos instances, et enrichies, le cas échéant, des contributions des uns et des autres.

En ce jour d'installation de notre Assemblée, je ne reviendrai pas sur la présentation détaillée de nos propositions, dont chacun a déjà pu prendre connaissance.

Leur déclinaison sera guidée par la fidélité aux engagements pris, le réalisme et l'écoute qui permettra de les adapter aux besoins de nos concitoyens.

Quelques grands axes néanmoins :

C'est bien sûr dans la continuité que s'inscrira notre action, autour de grandes priorités et, dans un premier temps, indépendamment des évolutions législatives en cours et à venir.

- Le soutien à l'emploi : il est l'un des premiers facteurs de l'intégration et de l'émancipation des individus. Nous voulons soutenir les entreprises Breilliennes et les accompagner dans leurs mutations. Cela passe notamment par :

- Le soutien à PSA et au site de la Janais,
- L'accompagnement du dossier AIM,
- La sécurisation des parcours professionnels,
- Les projets de méthanisation tels que celui du Coglais,
- Le développement des éco-activités.

- Le développement de tous les territoires : nous mènerons une politique d'équilibre territorial déterminée et ambitieuse à travers notamment :

- L'élaboration d'une 3^{ème} génération de contrats de territoire, auxquels nous ajouterons un volet réservé aux territoires les plus défavorisés, qui agrègera l'ensemble des politiques complémentaires destinées aux petites communes les moins dotées,
 - La mise en œuvre du bouclier rural, pour garantir à chacun un accès rapproché aux services publics ou privés d'intérêt collectif.

○ L'accompagnement des Breilliens tout au long de leur vie : l'égalité des chances et la solidarité ont été les fils d'Ariane de l'action de la gauche depuis 11 ans. Elles le seront tout autant dans les 6 prochaines années avec notamment :

- La finalisation et la mise en œuvre du schéma directeur de la petite enfance,
 - Le déploiement du dispositif « Génération breillien » sur tous les territoires pour redonner de nouvelles perspectives à la jeunesse,
 - La poursuite des réflexions et expérimentations sur les alternatives au placement,
 - L'augmentation du nombre de places d'accueil temporaire en établissement pour les personnes âgées afin de soulager les aidants,
 - Le soutien à la réalisation de nouveaux logements intermédiaires adaptés aux besoins des personnes âgées,
 - La création de services toujours plus innovants destinés à faciliter la vie à domicile pour les personnes, en situation de handicap, qui le souhaitent,
 - La dotation de chaque collégien d'une tablette, en cohérence avec la politique de soutien au numérique que veut développer le Ministère de l'Éducation Nationale,
 - Le financement d'un voyage scolaire pour chaque collégien boursier,
 - L'évolution des coupons « sport » en coupons « culture et sport » pour faciliter l'accès à la culture à des publics qui n'en ont pas toujours les moyens,
- Nous voulons aussi améliorer le vivre-ensemble avec la création d'un observatoire de la laïcité.

Nous n'oublierons pas qu'un électeur sur deux ne s'est pas déplacé pour venir choisir la couleur de son Département : nous devons mieux expliquer l'action de notre collectivité pour permettre à chacune et chacun de se saisir d'enjeux qui concernent pourtant sa vie de tous les jours. Mais nous devons aussi ouvrir davantage notre collectivité en renforçant la participation des citoyens tout au long du mandat. Nous entendons les inquiétudes ou les colères des Breilliens qui ne se sont pas exprimés ou qui ont voté pour l'extrême-droite.

Nous voulons leur répondre en édifiant un bouclier social, rural et citoyen face à une crise économique qui dure, en apportant des réponses concrètes qui permettront à chacun de devenir acteur de son destin.

Pour tout cela, nous savons pouvoir nous appuyer sur des agents territoriaux d'une grande qualité dont je salue l'implication. Nous mesurons chaque jour, à chaque contact, la qualité du personnel départemental.

Nous voulons redire le plaisir que nous avons à travailler avec des agents compétents et investis, ayant un sens élevé du service public et qui partagent notre volonté de rendre le Conseil départemental plus accessible aux citoyens. Nous voulons

aussi redire notre volonté de conforter un dialogue constructif, fondé sur la confiance, le respect, l'écoute, l'esprit de responsabilité, avec les organisations syndicales.

Nous sommes pleinement conscients des turbulences que vivent les fonctionnaires départementaux : l'année 2014 a été une année de doutes, d'allers et retours sur l'avenir de notre collectivité. Le quotidien n'a pas été facile pour les services. Ils ont tenu bon et ont su faire preuve d'un engagement et d'un professionnalisme à toute épreuve.

La répartition définitive des compétences sera bientôt fixée par la loi « NOTRe ». Il nous faudra donc préparer et accompagner les transferts pour offrir un service public toujours plus efficace aux usagers, tout en préservant un cadre de travail sécurisant pour chacune et chacun des collaborateurs.

Cela se fera toujours dans la concertation, notamment à travers le comité de suivi de la réforme, qui perdurera.

En me référant - je m'en excuse auprès de la presse - avec un peu de malice, au titre d'un récent article de presse relatif à la campagne électorale, je suis conscient que la qualité d'un discours - ceci vaut aussi pour un programme - ne se mesure pas à sa longueur.

D'aucuns affirment même, non sans raison, qu'il existe parfois une relation de proportionnalité inversée entre longueur et qualité.

Avant de conclure, je me permettrai cependant quelques considérations plus personnelles.

J'ai vécu l'essentiel de mon existence dans ce département. Mes quelques infidélités à ce territoire, au moment de la jeune enfance ou de l'entrée dans la vie active, se sont limitées à des départements limitrophes : le Morbihan, le Maine et Loire, la Loire-Atlantique, ce qui doit pouvoir susciter votre indulgence.

Mon parcours éducatif est ancré dans ce territoire, de l'école publique de Feins au collège public de Saint Aubin d'Aubigné, du lycée Zola de Rennes à l'Université de Rennes 2.

Mes temps de vie passés à Feins, Rennes ou Le Rheu sont comparables en durée et m'ont permis, je crois, d'accéder à une vision cohérente de la diversité et de la complémentarité des territoires bretoniens.

Mes grands-parents, l'un secrétaire de mairie puis maire, l'autre gendarme, mes parents, l'un sous-officier de carrière, l'autre agent de collectivité locale, m'ont transmis le sens de la rigueur, de l'engagement et du service public.

Je tiens à cet instant particulier à les remercier pour cet héritage avec une pensée particulière pour ma mère, qui doit très certainement, à l'heure qu'il est, regarder cette installation.

J'ai également une pensée pour mes enfants, qui ne m'ont pas connu autrement que sous le statut d'élu local.

Je remercie également mon épouse. Sans son soutien indéfectible, et sa capacité à gérer tout ce que je ne fais pas, c'est-à-dire beaucoup de choses, vous l'aurez deviné, je n'aurais pu être là où je suis aujourd'hui.

Pour conclure, complètement cette fois, je redis à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, ma volonté d'être un Président disponible, à l'écoute de vos préoccupations, ayant la volonté de faciliter l'implication de chacun dans la vie de notre Institution, dans le respect de la diversité de nos engagements et convictions.

A cette fin et après avoir échangé avec les représentants des groupes d'opposition, je proposerai dès aujourd'hui d'ouvrir la Commission permanente à l'ensemble des élus départementaux.

Dans un souci de sobriété budgétaire, je proposerai aussi, lors de notre prochaine session, que cette mesure puisse se mettre en place à enveloppe indemnitaire constante. Je proposerai aussi un nombre de Vice-Présidents réduit, afin d'adapter notre organisation à l'évolution de nos compétences.

Comme je m'y suis engagé, je vais d'ici le 1^{er} Mai me libérer de toutes mes autres fonctions exécutives pour pouvoir me rendre totalement disponible et exercer pleinement la belle et large responsabilité que vous venez de décider de me confier.

Toutes les initiatives et propositions allant dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, compatibles avec les contraintes budgétaires fortes qui sont les nôtres, recevront toujours, d'où qu'elles viennent, le meilleur accueil. Je m'y engage aujourd'hui devant vous.

SENEQUE aurait déclaré que « seules les choses difficiles ont du sens » et ajoutait : « c'est une raison de plus pour les entreprendre ». Le contexte qui prévaut aujourd'hui, les attentes et impatiences légitimes de nos concitoyens, nos obligations de résultats malgré des contraintes budgétaires accrues... Tous ces éléments confortent assurément la plénitude du sens de notre projet et de notre engagement pour le Département et pour ses habitants.

Pour les mener à bien, je vous souhaite à tous une belle énergie. Une énergie solidaire, durable et surtout renouvelable.

Avant d'engager l'examen de l'ordre du jour, il est de tradition de permettre aux différentes composantes constituées - avant qu'elles ne soient reconfigurées - qui souhaitent s'exprimer de prendre rang pour le faire. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je donne la parole à M. MARTINS.

M. MARTINS : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères départementales, Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs,

Dimanche dernier, la démocratie s'est exprimée. Il m'appartient, au nom du Groupe Radical de Gauche, de saluer l'ensemble des nouveaux élus avec lesquels nous travaillerons pendant les six années à venir.

J'ai également une pensée particulière pour leurs remplaçantes et leurs remplaçants. Une Assemblée profondément renouvelée avec - j'allais dire, enfin ! - une stricte parité homme / femme.

Je veux aussi remercier Jean-Louis TOURENNE de l'énergie qui a été la sienne pendant 11 ans à la tête de ce Département. 11 ans qui ont profondément fait évoluer le visage de notre département. Chacun pourra le reconnaître.

Je veux aussi saluer celles et ceux de nos anciens collègues qui ne sont plus à nos côtés, que ce soit par choix personnel ou en raison de l'expression démocratique. Nous devons les remercier du travail accompli. J'ai ici, et vous le comprendrez aisément, une pensée particulière pour nos amis Michel PENHOËT et Pierre-Yves REBOUX.

J'ai également une pensée pour les élus radicaux qui, au cours de l'histoire, ont fait vivre ce groupe, de Jean TAILLANDIER à Christian COUET, sans oublier Marie-Thérèse AUNEAU.

J'adresse aussi un salut particulier à tous les agents départementaux qui, jour après jour, mois après mois, année après année, fournissent un travail colossal pour mettre en musique la politique départementale. Ma première pensée est dirigée vers ces femmes et ces hommes qui font le service public, qui sont le service public.

Voici quelques jours, nous avons annoncé - au cours d'une grande réunion électorale comme il en existe avant chaque scrutin - que le passage du flambeau aurait lieu. Il a eu lieu !

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a donc un nouveau Président : Jean-Luc CHENUT.

M. le Président, les Radicaux de Gauche tiennent à vous féliciter pour la qualité du débat qui vient d'être tranché par les Breilliens et les Breilliennes ; pour la tonalité modérée, responsable et réformatrice, du programme que nous allons devoir mettre en œuvre ensemble. Votre investissement pendant cette dernière campagne, votre capacité d'écoute et votre sens du dialogue sont déjà remarquables.

On notera, M. le Président, que dans l'histoire, vous vous êtes assis dans le fauteuil du Radical Jean AUVERGNE à la Mairie du Rheu et que vous êtes aussi à la tête de ce Département qui avait été présidé par Alphonse GASNIER-DUPARC de 1935 à 1937.

Oui, le radicalisme a quasiment toujours siégé ici et nous sommes fiers d'être, même en petit nombre, les héritiers de cette longue tradition. Comme le disait le radical Michel CREPEAU, « *le poids des idées n'est pas nécessairement celui du nombre* » et je suis persuadé qu'au sein même de cette Assemblée, nos idées, nos valeurs, sont ou seront partagées par beaucoup d'autres.

Le Radicalisme possède une vision spécifique de l'organisation sociale et humaine fondée sur la primauté de l'individu. Il prend sa source dans l'histoire même de la République à laquelle il est étroitement lié. La profession de foi du radicalisme est composée de cinq points (Laïcité, Solidarité, Humanisme, Tolérance, Universalisme) et il est aujourd'hui profondément Européen.

Le radicalisme place les libertés individuelles au cœur de son analyse et de son action, notamment la liberté de choisir sa façon de vivre ou de mourir, la liberté de vivre sa sexualité, la liberté d'entreprendre.

Je tiens à dire tout de suite que notre conception de la laïcité n'a rien à voir avec la laïcité promue par le Front National. Notre conception est profondément humaniste dans le respect des religions et de la sphère privée. Elle n'a rien à voir avec la volonté d'exclusion et de stigmatisation.

Dans ce département aux racines, aux valeurs historiques, que certains qualifient de « Démocratie Chrétienne », nous avons toute notre place et nous comptons bien faire vivre notre différence, que je qualifie d'ailleurs souvent de plus value.

M. le Président, les élus de notre groupe sont particulièrement enthousiastes à l'idée de faire à nouveau partie de votre majorité ; majorité dont le bilan et le programme ont été légitimés par les urnes.

Nous sommes, socialistes et radicaux, majoritaires dans cette Assemblée. Certes ! Mais, aux termes des scrutins, il y a deux chiffres qui doivent nous interpeller : celui de l'abstention d'une part et, d'autre part, celui du vote en faveur des candidats du Front National. Ces chiffres traduisent une méfiance ou une indifférence générale pour les uns, une déception ou une colère pour les autres devant l'incapacité du politique à influencer, à peser sur le cours des choses, à changer la vie.

Ayons donc ensemble la victoire modeste. N'oublions pas que nous ne sommes que les locataires de cette Maison commune ; que nous sommes ici d'abord et avant tout pour mettre un nouveau projet en œuvre.

« *L'impossible, nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne* » : disait René CHAR. Celui-ci nous invite à donner encore plus de sens à nos politiques, à les rendre à la fois plus proches, plus compréhensibles pour chacun de nos concitoyens. Cela exigera de nous - mais comme toujours - davantage de travail, davantage de passion et davantage de conviction.

Notre département d'Ille-et-Vilaine est un beau département. Il a un bel avenir. Il va devoir accueillir : accueillir de la population, accueillir des entreprises. Pour cela, nous devons veiller au développement de tous les territoires. La nouvelle carte électorale issue des urnes montre qu'il existe - à tort, très certainement, mais c'est ainsi - le sentiment selon lequel le développement se ferait quasi-exclusivement autour de la métropole.

Dans le précédent mandat, notre majorité n'a pourtant eu de cesse de promouvoir une politique d'équité entre tous les territoires. Nous devons continuer. Ce faisant, nous démontrerons à nouveau tout l'intérêt que joue le Département en matière d'aménagement du territoire.

Vous connaissez, Monsieur le Président, tout l'attachement des Radicaux au maintien de l'échelon départemental. Ces derniers mois, nous nous sommes très fortement engagés pour sa pérennité parce qu'il est reconnu comme quasiment le seul garant de la solidarité territoriale et aussi sociale.

Nous avons été entendus par le Président de la République et le gouvernement. Plusieurs amendements de nos parlementaires ont été adoptés. Je pense ici, par exemple, aux collèges qui resteront dans le domaine de nos compétences ainsi que les routes qu'il était question de transférer à la Région.

Mais ce que nous devons plus largement aux Radicaux, c'est la défense des piliers de la République. C'est dans cet esprit que les élus de notre groupe agiront car, ce qui fait notre force, c'est notre vision républicaine, humaniste. Je la décline brièvement.

Sur le plan économique, nous croyons fortement au soutien à notre économie locale par l'investissement.

Nous avons un rôle à jouer dans le soutien au tissu artisanal, à nos entreprises de travaux publics, à nos petites et moyennes entreprises, à nos commerces de centre bourg.

Le Département y a toute sa place par sa politique ambitieuse d'investissement. Je rappelle ici que nous avons décidé un plan de relance de 30 M€ en décembre dernier.

D'ailleurs, ce plan de relance n'a pu être fait que grâce à la bonne gestion de ces 11 dernières années. Nous pourrions maintenir ce cap car nous agissons dans le même esprit de responsabilité à l'égard de la dépense publique.

Le Département, c'est aussi l'échelon qui incarne le mieux la solidarité. Il doit subsister comme échelon territorial de proximité. D'abord pour la solidarité entre les individus et entre les générations. Je ne vois d'ailleurs pas comment les intercommunalités pourraient prendre en charge l'ensemble de ces questions. Pas plus que la Région d'ailleurs.

Ensuite, pour la solidarité entre les territoires, pour veiller à ce que les équilibres entre les zones rurales et urbaines soient préservés, que les services de proximité soient maintenus, que nous avons mis en place le bouclier rural et nous devons accélérer. C'est pourquoi, nous continuerons de desservir les territoires les plus enclavés et les plus fragiles.

Derrière ce dispositif, il y a une véritable philosophie : la puissance publique doit veiller à l'équité et à la solidarité. C'est ce défi auquel le Département doit faire face : montrer qu'il peut agir pour plus de solidarité, pour s'assurer que ni les territoires, ni les individus ne soient mis de côté.

Ce n'est pas simplement panser des plaies. Nous devons affirmer haut et fort le rôle d'aménageur du département. C'est pourquoi, nous avons besoin d'un haut niveau d'investissement et d'accompagnement.

Au cœur des territoires, au cœur de l'économie, au cœur de la vie de tout à chacun, le Département doit également se saisir des questions de société.

L'égalité des chances bien sûr : c'est donner plus à ceux qui ont moins. Mais c'est aussi combattre tout les préjugés, permettre à chacun, en Ille-et-Vilaine, de pouvoir s'exprimer et de vivre sa différence. En un mot, vivre la laïcité.

Elle est importante, non pas parce qu'elle est chère aux Radicaux, mais parce qu'elle contribue à édicter les règles du « vivre ensemble ». Or, on a laissé trop souvent l'extrême-droite s'appropriier la laïcité, la détourner pour souffler sur les braises notamment de l'islamophobie.

La laïcité, ce n'est pas simplement une histoire de rapport entre la religion et l'État. La laïcité nous conduit vers des problématiques comme la place de la femme dans la société, le respect de leurs droits, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Faire vivre la laïcité, c'est aussi faire vivre notre démocratie. Nous devons absolument associer nos habitants aux politiques qui les concernent, de la définition à l'évaluation.

Nos démocraties semblent se retrouver si démunies, si incapables de penser le long terme, si incapables d'expliquer les enjeux que certains élus pensent qu'il faudrait prendre des mesures autoritaires, quitte à mettre en suspens les processus démocratiques.

La démocratie pourrait, dès lors, être la première victime de cette inertie. Nos concitoyens, souvent à raison, ont l'impression que cela fait plus de vingt ans que l'on parle de lutte contre le chômage, de déficit budgétaire, de déséquilibre de la balance commerciale, sans pour autant avoir de véritable résultat.

La défiance s'est installée en France et entre les Français. Nous ne sommes plus capables de traiter les problèmes que notre Pays doit surmonter, d'affronter les périls économiques et sociaux, de faire vivre les valeurs qui sont les nôtres.

Nous sommes bien loin du rêve de Pierre Mendès France « *d'une République résolument moderne !* »

Nous vivons plutôt une société bloquée, où l'ascenseur social est en panne. Nous vivons dans une démocratie malade, où les symptômes sont, entre autres, la montée de l'abstentionnisme, le développement des votes de protestation et le discrédit des élus.

C'est pourquoi, la crise de la représentation appelle l'intervention démocratique. Celle-ci passe aussi par la gestion locale, par des initiatives locales et par une démocratie de proximité.

Pour redonner confiance dans la vie politique française, confiance dans l'action politique et confiance en ses élus, nous pensons nécessaire que les élus fassent sentir à leurs concitoyens à quel point cette confiance est réciproque, en leur donnant davantage la parole, davantage de contestations, davantage d'écoute.

Voilà quatre défis, M. le Président : contribuer à la relance de l'économie, promouvoir la solidarité, défendre les territoires ruraux, accompagner les évolutions sociales sur notre département et faire vivre la démocratie participative.

Pour les relever, les électeurs ont choisi de reconduire la majorité de Gauche et notre groupe vous apportera, Monsieur le Président, dans la plus grande singularité mais aussi la plus grande loyauté, son soutien et sa participation.

Parce que cette élection intervient dans un contexte difficile sur le plan économique, difficile sur le plan social, difficile sur le plan politique et international, nous devons, en restant les pieds sur terre mais la tête dans les étoiles, imaginer sans cesse notre futur car comme le disait EINSTEIN « *L'imagination est plus importante que le savoir* ».

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à Mme LE CALLENNEC

Mme LE CALLENNEC : Monsieur le Président,

Sportivement et à titre personnel, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la nouvelle Assemblée départementale très largement renouvelée.

Chers collègues,

Il me revient l'honneur et le plaisir de m'exprimer au nom du groupe de l'Union de la Droite et du Centre. Mes collègues m'ont en effet désignée pour présider cette équipe de 11 hommes et 11 femmes de qualité, humanistes revendiqués. Je les remercie de leur confiance et je m'emploierai à en être digne.

J'ai, à cet instant, une pensée pour tous les candidats qui ont porté nos couleurs au cours de cette campagne. Ils avaient des convictions fortes, un projet pour leur canton et le Département, et surtout des qualités humaines qui font honneur à l'engagement politique. J'ai également à l'esprit tous nos anciens collègues qui ont servi notre département et ont décidé de transmettre le flambeau. Ils restent pour notre génération des exemples. Quelle est notre lecture de ces élections au mode de scrutin inédit ? Au total, 146 630 voix se sont portées sur les candidats du Centre et de la Droite. Ceux soutenus par votre majorité en ont totalisé 145 221. Le Front national est arrivé très largement derrière avec 17 508 voix. L'appel au vote utile a donc parfaitement fonctionné au 2^{ème} tour. Nous siégeons désormais dans cette Assemblée dans un rapport 60 / 40, compte tenu de l'avantage offert par le nouveau mode de scrutin aux représentants de la métropole au détriment des territoires ruraux et périurbains. Nous n'avons pas d'autre choix que de l'accepter mais qu'il nous soit permis d'invoquer une nouvelle fois ce redécoupage des cantons que d'aucuns ont qualifié de très politicien. Il a fait plusieurs victimes dans nos rangs, celles qui nous ont manqué pour redevenir majoritaires. N'y revenons plus. Les résultats ont été proclamés. Nous respectons la démocratie.

Tirons, si vous le voulez bien, quelques enseignements de cette campagne et de ce scrutin.

Seulement - vous l'avez dit M. le Président - un électeur sur deux s'est déplacé. Pour quelles raisons ne se sont-ils pas exprimés ?

Certains d'entre eux s'interrogeaient sur l'opportunité de désigner des élus qui allaient siéger dans une institution que le Premier ministre avait annoncé vouloir supprimer. Les autres n'y voyaient pas très clair sur ce que ce vote allaient changer dans leur vie quotidienne en mieux ou en moins bien. Et il y a aussi eu ceux, de plus en plus nombreux, qui renvoient dos à dos, les politiques, les jugeant incapables d'améliorer leur situation et fâchés du décalage entre les discours, les actes et les résultats.

Comment sinon expliquer, que désormais même en Ile-et-Vilaine, le Front National ait atteint un tel niveau au 1^{er} tour, lors même que ses candidats n'ont pas pris la peine de faire campagne ?

Nous autres républicains devons nous interroger sur cette tendance constatée d'élection en élection. Le vote extrême, qu'il soit de Droite ou de Gauche, se nourrit de la crainte du chômage, de la peur de sombrer dans la précarité, du sentiment que les revenus du travail sont parfois moindres que ceux de l'assistance. Cela peut nous heurter car nous sommes fondamentalement attachés à la solidarité envers ceux qui subissent les accidents de la vie, mais il faut l'entendre car le déni est mauvais conseiller. Les électeurs nous ont aussi collectivement adressé un message fort sur le sentiment d'abandon et de déclassement de ceux qui vivent éloignés des territoires où se concentrent les emplois et les services.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, notre groupe insistera inlassablement, au cours de ce mandat, sur la nécessité de considérer l'aménagement équilibré du territoire comme la priorité des priorités. En d'autres termes, Rennes et la

Métropole sont à nos yeux une locomotive, mais elle doit admettre sa responsabilité partagée à entraîner l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine sur la voie d'un développement durable.

Veillons, Monsieur le Président, aux relations entre le Conseil départemental, les communes et les Communautés de communes et d'agglomération. Puisque j'en arrive aux points de vigilance, je voudrais réaffirmer, devant vous, les priorités qui sont les nôtres et servirons de fil rouge de notre mandat.

Sachez que nous comptons bien exercer toutes nos responsabilités au service de nos cantons et du Département.

L'Ille et vilaine a d'immenses atouts. Son agriculture, sa façade maritime, ses industries, ses artisans, ses commerçants. Mais aussi ses associations. Nous avons le devoir de les écouter et de favoriser leur développement, leurs initiatives et leurs actions. Nous voulons soutenir l'investissement et donc l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, en activant le levier de nos compétences : sécurisation et modernisation des routes, travaux de rénovation énergétique dans les collèges, mise en accessibilité des bâtiments départementaux, déploiement du très haut débit...

Nous prendrons toute notre part dans la mise en œuvre du plan de relance en souhaitant qu'il profitera, en priorité, aux entreprises locales et satisfera les projets des collectivités. Nous souhaitons être associés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques sociales qui sont - vous l'avez rappelé - avec la solidarité territoriale, le cœur de métier du Conseil départemental. Chacun d'entre nous a pris note, dans son propre canton, des besoins exprimés par les familles et les professionnels, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires du RSA ou de tous ceux qui œuvrent au service de la protection de l'enfance ou travaillent sans relâche à tisser des liens intergénérationnels. Nous relayerons leurs initiatives et leurs attentes dans cette Assemblée.

Comme vous, je suppose, nous pensons que la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités locales, comme la réforme de l'organisation territoriale, nous imposent de revisiter nos relations avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et les élus locaux. Nous formons le vœu d'être associés aux discussions, notamment avec nos homologues de la Région puisque des compétences que nous exerçons aujourd'hui devraient relever de leur responsabilité demain. Je pense notamment au développement économique, aux transports interurbains et aux transports scolaires. Nous revendiquons toute notre place dans les négociations avec les élus de l'agglomération rennaise qui est métropole de plein droit depuis le 1er janvier et aura à se déterminer sur la prise de certaines compétences aujourd'hui exercées par le Conseil départemental.

Enfin, nous resterons extrêmement vigilants aux dépenses de fonctionnement de notre institution. Nous dénoncerons ce que nous considérons comme du gaspillage d'argent public. Nous aurons le souci de la simplification administrative et de la rationalisation des structures. Nous tenterons de vous convaincre, de convaincre votre majorité de ne pas augmenter les impôts pendant les 6 ans de mandat, par respect pour les contribuables et notamment les classes moyennes qui voient leur pouvoir d'achat rogné.

Ce rappel des priorités des 22 membres de notre groupe en ce jour d'installation de la nouvelle Assemblée, est une première contribution aux débats qu'il ne manquera pas d'y avoir entre nous.

Nous les souhaitons riches et respectueux, M. le Président.

Quand nous serons d'accord avec la majorité, nous saurons le dire. Quand nous ne serons pas d'accord, vous pouvez compter sur nous, nous saurons le dire tout autant.

Sachez que nous abordons ce nouveau mandat, forts de nos convictions des messages que nous ont demandés de porter ceux qui nous ont fait confiance, dans le respect des sensibilités de chacune et de chacun d'entre nous.

Nous avons la volonté d'agir concrètement, dans le sens de l'intérêt général et, si possible, de réhabiliter la noblesse de l'engagement politique au service d'un territoire. Celui auquel nous sommes profondément attachés. Je veux bien sûr parler de l'Ille et Vilaine.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. ANDRE

M. ANDRE : Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il me revient l'honneur de m'exprimer au nom des Conseillères et Conseillers départementaux socialistes et apparentés.

Je veux commencer mon propos en adressant des félicitations :

- Félicitations à l'ensemble des collègues élus dans cette Assemblée renouvelée en profondeur. Chacun est ici par la seule volonté des habitants de son canton avec la mission, désormais, de servir le Département

- Félicitations à vous, M. le Président, qui venez d'être élu et qui allez désormais conduire les destinées de notre institution départementale. Nous connaissons vos qualités. Elles sont nombreuses et nous sommes certains que vous les mettrez toutes entières au service de l'intérêt général. Soyez assuré de notre confiance et de notre total soutien.

Vous comprendrez qu'en cet instant, je veuille aussi, à mon tour, exprimer notre gratitude à Jean-Louis TOURENNE pour l'œuvre considérable accomplie au service de la justice, de l'égalité. Nul doute que son action continuera à nous inspirer ici.

Chers collègues, cela a été dit : le visage de notre Assemblée a profondément changé : 27 femmes y siègent désormais contre 12 lors du précédent mandat.

Le principe de stricte égalité qui préside à la représentation de nos concitoyens au Département va modifier, n'en doutons pas, le fonctionnement de cette Maison. Il va enrichir, n'en doutons pas non plus, notre regard quant à l'exercice de nos compétences.

Une certaine circonspection, sarcastique parfois, a pu s'exprimer, ici et là, autour du mode de scrutin aboutissant à cette grande avancée démocratique. Certains ont même pu prédire qu'il ne survivrait pas au terme de ce mandat. Je fais personnellement le pari inverse. D'ailleurs, les citoyens se le sont déjà approprié au cours de cette campagne et nous allons, à compter d'aujourd'hui, nous, élus départementaux, lui donner désormais sa pleine mesure dans l'exercice au quotidien de nos fonctions.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Les élus socialistes et apparentés (tout comme les collègues radicaux - je le sais) se réjouissent que cette mandature s'ouvre également au service d'un Département qui conserve, selon les termes de la Loi dite « NOTRe » toute sa raison d'être, sa capacité d'action au service de la solidarité entre les personnes et les territoires, au nom d'un principe simple : il faut donner plus à ceux qui ont moins ; au service aussi de l'égalité entre les individus sans laquelle il ne saurait y avoir de cohésion sociale ; au service, enfin, d'un développement plus harmonieux, plus respectueux de nos ressources naturelles et de la qualité de la vie partout sur le territoire d'Ille et Vilaine.

Tel est le sens du contrat passé avec les habitants de ce département, au terme de cette campagne électorale.

Les élus socialistes et apparentés ont à cœur de le mettre en œuvre, convaincus que nous sommes, qu'il ne saurait y avoir de fatalité dans la lutte contre les inégalités, contre les injustices liées à la naissance ou au lieu de résidence, aux accidents de parcours ou encore à l'avancée en âge ou au handicap.

Oui l'action publique offre le moyen de les corriger ; oui l'action politique offre les moyens de les atténuer, d'en inverser le cours inexorable pour que chacun ici, en Ille-et-Vilaine, puisse s'épanouir, s'accomplir dans la plus élémentaire des dignités.

C'est toute la grandeur des fonctions qui sont aujourd'hui les nôtres.

Ces fonctions nous donnent la capacité d'impulser l'action de notre service public, de veiller à son sens, à ses finalités. Ces fonctions nous fournissent aussi les moyens d'innover, d'expérimenter et de travailler ainsi, à notre échelle, à de nouvelles réponses aux besoins de nos concitoyens. Nous savons pouvoir compter sur un service public départemental de qualité, compétent et dévoué. N'oublions jamais, en cet instant, que le service public, c'est le patrimoine de ceux qui, précisément n'en ont pas. Alors ayons à cœur de le défendre et de le promouvoir.

Mes chers collègues,

Notre Assemblée va désormais fonctionner et exercer ses compétences. Nous débattons, nous délibérerons avec la volonté constante - je m'exprime ici au nom des collègues socialistes et apparentés - de garder dignité et respect de chacun sans renier nos convictions et, encore une fois, en ayant toujours à l'esprit les engagements pris devant les habitants d'Ille-et-Vilaine.

Comptez, M. le Président, sur l'engagement enthousiaste et déterminé de chacun des membres du groupe socialiste et apparentés pour œuvrer, collectivement, à cette action et faire vivre, ainsi, cette République des territoires qui nous est chère. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Juste trois observations très rapides sans qu'on ouvre un débat. Cependant, sur les avantages de la réforme qui auraient bénéficiés aux uns et aux autres, sur le mode de scrutin, je rappellerais simplement qu'aujourd'hui, nous avons des cantons équilibrés : 36 000 habitants en moyenne ; 29 000 en minimum et 43 000 en plancher. Que presque tous les cantons de plus de 40 000 habitants sont des cantons urbains. Cela doit permettre de relativiser certaines conclusions.

Ensuite, deux points qui me semblent en mesure d'apaiser les interrogations formulées. Il faudra que la Ville de Rennes et Rennes Métropole admettent toutes leurs responsabilités dans leur fonction d'entraînement de ce département. On prêche à des

convaincus. Nos collègues à la tête de ces exécutifs mesurent et réaffirment chaque jour ce que sont leur responsabilités dans ce domaine.

Enfin, il a été évoqué la perspective de dénoncer les gaspillages. Je dis qu'il y aura peu de travail à faire de ce côté là car nous n'avons pas l'habitude d'être une Assemblée où le gaspillage est de mise.

Quand aux perspectives d'évolution budgétaire et fiscale, je soumettrai juste - et je n'irai pas plus loin - à la réflexion de chacun ces éléments. Pendant les années qui viennent, chaque année, nous aurons à faire face, en gros, à 18 à 20 M € de dépenses sociales supplémentaire à législation constante et à 16 à 18 M€ de ressources de dotation chaque année en moins. Ce seront des éléments dont nous aurons tout le loisir de débattre et d'approfondir dans les semaines et les mois qui viennent.

A ce stade du déroulement de cette Assemblée, il m'appartient de faire une proposition pour ce qui concerne la constitution de la Commission permanente. Je vous fais donc cette proposition suivante qui va être soumise à votre appréciation. Le Président est membre de droit. On ne le compte pas dans le contingent. Je propose que cette Commission permanente soit ouverte à la totalité des membres de l'Assemblée, c'est-à-dire 53. Je propose dans la même décision, que le nombre de vice-présidents soit ramené de 15 - ce qui était la situation actuelle - à 13. C'est un commentaire supplémentaire mais je pense qu'il est utile à la prise de décision Cela fera l'objet d'une décision ultérieure. Je souligne d'emblée que nous aurons à délibérer sur le régime indemnitaire dès le mois d'avril prochain. Cette opération se fera à enveloppe budgétaire constante.

Sur cette proposition d'une Commission permanente constituée de 53 membres et au sein de ces 53 membres les 13 premiers des listes qui pourraient être déposées accéderaient à la fonction de vice-président. Y a-t-il des oppositions ou un commentaire éventuel ?

Mme LE CALLENEC : Je tiens à vous remercier. Nous partons sur de bons auspices - j'ai envie de dire - puisque c'est, en effet, une discussion que nous avons eue entre nous par rapport à la composition de la Commission permanente. Il nous semblait intéressant - et vous aussi - que l'ensemble des Conseillers départementaux puissent être associés à cet exercice qui est renouvelé tous les mois et qui permet de voir, en effet, dans chaque canton, quels sont les projets, y compris pour le Département. Je salue aussi votre volonté que les indemnités soient « à enveloppe constante » parce que je crois - vous l'avez dit dans votre discours et nous y sommes très attachés - que nous avons un devoir d'exemplarité.

M. CHENUT, Président : Juste un dernier commentaire. Bien sûr, l'élargissement de cette Commission à son effectif complet induira une responsabilité individuelle de chacun pour que nous n'ayons jamais de difficulté pour tenir le quorum. Cela vaut pour chacun d'entre nous.

Ces explications étant faites, je soumets au vote. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il y a donc unanimité pour considérer que la Commission permanente sera ouverte aux 53 Conseillers départementaux et qu'en son sein, les 13 premiers des listes que je vais appeler à déposer seront vice-présidents.

M. CHENUT, Président : Alors, le protocole - je travaille sous le regard vigilant de Mme DEGARDIN - fait que nous avons pris un compteur numérique qui indique 15 h 30. Dans le délai d'une heure, il sera fait appel à dépôt d'une liste de candidats. Il a été travaillé une liste constituée des 53 noms ordonnancée de façon paritaire : une femme - un homme, etc.. . Au bout d'une heure, nous serons amenés à faire le constat de savoir s'il y a une ou des liste (s) alternative (s) qui seraient déposées en complément. Si tel était le cas, cela nous prendra plus de temps. Mais on y arrivera quand même. S'il était constaté, au bout d'une heure, qu'il n'y a pas de liste alternative à celle qui a été élaborée en travail étroit avec l'ensemble des composantes, sans qu'il y ait lieu à vote, la Commission permanente sera réputée constituée et installée. Mme DEGARDIN, je n'ai pas dit de bêtises ? Merci pour ce quitus bienveillant.

Je propose de lever la séance. Il nous est demandé de suivre les instructions pour faire une photo collective qui sera la photo officielle du Conseil départemental. Dès que c'est fait, vous pourrez vaquer à vos occupations et notamment vous rendre disponible pour les nombreux médias qui ne manqueront pas de vous solliciter, les uns et les autres. Retour vers 16 h 25 pour que nous soyons en ordre de marche à 16 h 32.

-----Interruption de séance-----

Mes chers collègues, je vais vous inviter à regagner vos places. L'administration me dit que le cap de l'heure fatidique viendrait d'être atteint. Je vous propose donc de reprendre le cours de cette séance d'installation. Il a été constaté qu'à l'issue de cette heure de suspension, il n'y a pas eu de dépôt de liste alternative. Nous pouvons donc considérer que la Commission permanente telle qu'elle a été déposée est installée. Je vais donc vous donner lecture de sa composition en intégrant le fait que les 13 premiers seront vice-présidents.

- Anne Françoise COURTEILLE, première vice-présidente,
- Franck PICHOT, second vice-président,
- Véra BRIAND, troisième,
- Christophe MARTINS, quatrième,
- Françoise SOURDRILLE, cinquième,
- Bernard MARQUET, sixième,
- Catherine DEBROISE, septième,
- André LEFEUVRE, huitième,
- Béatrice HAKNI-ROBIN, neuvième,
- Frédéric BOURCIER, dixième,
- Claudine DAVID, onzième,
- Damien BONGART, douzième,
- Emmanuelle ROUSSET, treizième.

Pour la seconde partie de CP en ce qui concerne les élus de la majorité, nous avons simplement fait le choix d'une présentation par ordre alphabétique. C'est pour éviter toute analyse ou supputation. Dans ce second contingent, nous avons :

- François ANDRE (14), Gaëlle ANDRO (15), Philippe BONNIN (16), Armelle BILLARD (17), Ludovic COULOMBEL (18), Murielle CONDOLF-FEREC (19), Jacques DAVIAU (20), Isabelle COURTIGNE (21), Michel GAUTIER (22), Béatrice DUGUEPEROUX (23), Marc HERVE (24), Gaëlle MESTRIES (25), Didier LE BOUGEANT (26), Solène MICHENOT (27), Roger MORAZIN (28), Michèle MOTEL (29), Marcel ROGEMONT (30), Sandrine ROL (31).

Je passe ensuite au contingent des collègues de la minorité.

- Aymar de GOUVION SAINT-CYR (32), Laëtitia MEIGNAN (33), Yvon MELLET (34), Nadine DREAN (35), Louis HUBERT (36), Aude de la VERGNE (37), Jean Luc BOURGEOUX (38), Agnès TOUTANT (39), Thierry BENOIT (40), Frédérique MIRAMONT (41), Louis PAUTREL (42), Isabelle BIARD (43), Aymeric MASSIET DU BIEST (44), Monique SOCKATH (45), Pierre GUITTON (46), Marie DAUGAN (47), Pierre-Yves MAHIEU (48), Anne LE GAGNE (49), Nicolas BELLOIR (50), Sophie GUYON (51), Thierry TRAVERS (52), Isabelle LE CALLENNEC (53).

Vous êtes les uns et les autres réputés installés au sein de la Commission permanente.

Nous avons une innovation législative ou réglementaire qui consiste à vous donner lecture de la charte de l'élu local. C'est la première fois et c'est quelque chose qui aurait été publié le 31 mars avec une publication au 1^{er} avril. Je crois que nous allons expérimenter cette évolution. La notion de charte de l'élu local dont le Président de l'Assemblée doit vous donner lecture à l'occasion de cette installation. Très certainement toutes les Assemblées départementales seront aujourd'hui les premières à effectuer cet exercice.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Je vous demande simplement de me donner acte du fait que vous avez eu connaissance de cette charte de l'élu local qui n'appelle pas de vote. C'est une prise de connaissance.

M. CHENUT, Président : Nous avons ensuite quelques points de désignations. Je crois qu'un certain nombre de rapports doivent vous être distribués. Pour ces désignations, je propose de vous laisser quand même le temps d'en prendre connaissance, même si tout ceci a été discuté. Néanmoins, nous allons procéder à une courte suspension de séance. Nous reprenons le cours des choses à « 50 ».

-----Interruption de séance-----

Tout le monde a pu prendre connaissance de ces dossiers. Je vous propose dans un souci d'efficacité, de renoncer au vote à bulletin secret. Par contre, la règle est simple : il suffit qu'un seul d'entre vous demande un vote à bulletin secret pour qu'on le fasse. Je me suis laissé dire que celui qui prend ce genre d'initiative peut parfois susciter une certaine impopularité mais c'est de droit. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Je considérerai que cela vaut pour la totalité des désignations. Il n'y en a pas. Nous sommes donc d'accord pour procéder à mains levées.

Le premier rapport concerne la Commission d'Appel d'Offres. On m'a signalé une erreur dans les transmissions de documents dans les échanges. On doit considérer que Mme SOCKATH est candidate pour être titulaire et Mme DREAN, le serait pour être suppléante. On corrigera. La proposition qui vous est donc faite : pour la Commission d'Appel d'Offres, le Président du Conseil départemental en est le Président de droit ou son représentant qui sera M. MARTINS.

Il nous appartient de désigner 5 titulaires et 5 suppléants. Pour les titulaires : Mme HAKNI-ROBIN, M. LEFEUVRE, Mme BRIAND, M. MELLET, Mme SOCKATH. Pour les suppléants : Mme COURTIGNE, M. MARQUET, Mme COURTEILLE, Mme DREAN et M. MASSIET du BIEST.

Sur cette proposition, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Pour la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels : 2 titulaires et 2 suppléants. M. MARTINS et Mme BIARD en titulaires ; M. PICHOT et Mme TOUTANT en suppléants.

Sur cette proposition, qui ne prend part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Pour la Commission départementale des impôts directs locaux : 1 titulaire (M. MARTINS) et 1 suppléant (M. HUBERT).

Sur cette proposition, qui ne prend part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Dans le domaine de la protection civile et de la justice, il y a un établissement extrêmement important : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dont j'exercerai la Présidence. Il convient donc de désigner 13 titulaires. On a donc appliqué les calculs avec les règles qui ont conduit à cette détermination : 11 issus de la

majorité, 2 de l'opposition et 14 suppléants. La liste qui vous est proposée intègre donc en titulaires : Mme DAVID, M. PICHOT, M. MARTINS, M. COULOMBEL, M. HERVE, M. BONGART, Mme DUGUEPEROUX, Mme ROUSSET, Mme HAKNI-ROBIN, Mme BILLARD, Mme CONDOLF-FEREC, M. GUITTON et M. MAHIEU.

En suppléants : M. LE BOUGEANT, M. ANDRE, M. LEFEUVRE, Mme SOURDRILLE, M. DAVIAU, M. MARQUET, M. BOURCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme COURTIGNE, Mme DEBROISE, Mme BRIAND, Mme LE GAGNE et Mme GUYON.

Sur cette proposition, y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

M. CHENUT, Président : Dans le domaine des routes et des transports, vont siéger au Conseil d'administration de la Régie départementale, le Président ou son représentant. M. BONNIN a fait acte d'intérêt pour cette fonction. 8 titulaires : M. LEFEUVRE, Mme ANDRO, Mme HAKNI-ROBIN, Mme MICHENOT, M. BONGARD, M. MASSIET du BIEST, Mme GUYON, Mme TOUTANT.

Sur cette proposition, y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? La proposition est adoptée à l'unanimité.

Groupe de travail interne. Un groupe particulièrement d'actualité qui a déjà un gros volume d'activité : la commission Plan de Relance. Président de ce groupe : François ANDRE. 12 titulaires : 8 de la majorité et 4 de la minorité. M. MARTINS, M. BONGARD, M. MARQUET, M. PICHOT, Mme BRIAND, Mme COURTEILLE, Mme SOURDRILLE, M. GAUTIER, M. PAUTREL, M. BOURGEOUX, M. BELLOIR, M. TRAVERS.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nous aurons également, comme à l'issue de chaque nouvelle installation d'une Assemblée délibérante, à procéder à une actualisation sur des questions de fond parfois mais aussi actualisation réglementaire parce qu'il y a, sans arrêt, des évolutions législatives et réglementaire de notre Règlement intérieur. Pour préparer ce travail, un groupe spécifique est constitué : M. ANDRE, M. MARTINS, Mme ANDRO, Mme COURTIGNE, M. COULOMBEL, Mme LE CALLENNEC, M. de GOUVION SAINT-CYR, M. MELLET.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? La proposition est considérée comme adoptée à l'unanimité.

Nous avons également des rapports de délégation. Ce sont des dispositifs parfaitement rodés que l'on met en œuvre dans la totalité de nos assemblées délibérantes : assemblée municipale, régionale, communautaire pour lister très précisément selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, les délégations qu'il est possible de donner au Président qui en rend compte selon des modalités très organisées. Il y a également les délégations qui peuvent être données par l'Assemblée à la Commission permanente. Le but est de faciliter le bon fonctionnement et de faire en sorte que la tenue des sessions soit tout simplement tenable car s'il fallait renvoyer en session la totalité, vous pouvez imaginer l'inefficacité qui en résulterait. La liste a été simplement précisée, actualisée et revisitée, au regard

des dernières dispositions mais elle s'inscrit dans la droite ligne de ce qui fonctionnait jusque là et donc, notamment, tout ce qui est possible de déléguer à la Commission permanente.

Y a-t-il, par rapport à ces propositions d'organisation des délégations vers le Président et la Commission permanente, des demandes d'interventions ? Je peux mettre cette proposition aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Nous arrivons donc au terme de cette première séance d'installation. Juste quelques propos conclusifs. Vous remercier les uns et les autres, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, pour l'implication qui a été la votre avant votre élection pour y parvenir. Également pour le travail collectif qui a été mené. C'était un souhait - je m'en étais entretenu avec vos représentants - de donner, à la fois, une image d'efficacité mais aussi d'Assemblée responsable où doit prévaloir un dialogue courtois, républicain, où chacun a à cœur de faire des propositions qui permettent d'aller à l'essentiel quand il n'y a pas de sujet de clivage. Je crois que c'est bien comme cela, dans cet état d'esprit constructif et républicain, que cette séance a pu se tenir. C'était donc une responsabilité partagée. Le travail de chacun et l'engagement de chacun qui a permis de le tenir. Je vous en remercie et je vous en félicite.

Je tiens également à adresser, en votre nom à tous, mes plus vives félicitations et remerciements à l'administration départementale car c'est toujours un temps extrêmement difficile, chargé, avec beaucoup d'incertitudes et de sollicitations. Il a fallu faire preuve d'un très grande réactivité pour sécuriser la totalité de ce processus, y compris sur le plan juridique parce que c'est un petit peu complexe. M. le Directeur général des services, vous voudrez bien transmettre à vos collaborateurs tous mes remerciements. Les remerciements des élus de l'Assemblée pour l'étendue de ce travail. Peut-être que certains sont encore plus que d'autres en première ligne. Je pense au secrétariat général, au service des Assemblées, Mme DEGARDIN, vous transmettez aussi mes remerciements parce que sans vous, on ne peut pas parvenir à ces résultats.

Vous dire également que nous aurons une seconde session les 29 et 30 avril. D'habitude c'est jeudi et vendredi mais le vendredi étant le 1^{er} mai, vous comprendrez que nous garderons ce jour avec le statut qui est le sien. On se réunira donc le mercredi et le jeudi. Ce sera une session peut-être pas « fastidieuse » mais nous aurons à procéder à des centaines de désignations dans la totalité des organismes où l'Assemblée départementale doit être représentée. Tout ceci sera précédé d'un travail intense au niveau du cabinet, des groupes, des échanges pour faire ceci dans la meilleure intelligence avec un certain nombre de choses qui s'imposent. Dans les Conseils d'administration des collèges, on propose des élus qui sont dans le secteur du dit collège. Il y aura beaucoup de travail préparatoire. On a posé un certain nombre de principes. Il n'y a aucune raison de s'en écarter. Par contre, même si c'est extrêmement lourd, il est en effet important que chacun soit là. Cela donnera le tempo de l'organisation et de nos représentations dans l'ensemble de ces instances. Retenez d'ores et déjà cette date. Il y aura aussi, très rapidement, à constituer les différentes commissions. On en actera les périmètres lors de cette session. Voilà l'essentiel des points. Y a-t-il des questionnements ? Je crois les deviner. Mme LE CALLENEC

Mme LE CALLENEC : M. le Président, vous venez de l'aborder : la liste des commissions. J'ai cru comprendre qu'il y aurait des petits changements par rapport à avant. Si nous pouvions, le plus rapidement possible, disposer de la liste de ces

commissions et des compétences de chacune, cela nous permettrait, en effet, de nous déployer dans ces commissions de façon équilibrée.

M. CHENUT, Président : Nous avons, bien sûr, à cœur de permettre la participation de chaque Conseiller départemental à une commission. Ce qui est l'usage. J'en discuterai avec les vice-présidents qui en auront la charge et les services pour les organiser de façon aussi cohérente que possible, l'orientation étant probablement de ramener le nombre de ces commissions de 5 à 4. Mais nous vous donnerons tous ces éléments dès qu'ils seront stabilisés dans les meilleurs délais pour que vous puissiez, également, préparer votre représentation en leur sein et, en toute hypothèse, bien avant la réunion de la prochaine session.

Mes chers collègues, je peux vous proposer de lever cette séance d'installation. Peut-être que les uns et les autres auront à cœur de profiter d'un week-end un peu plus long que les week-ends habituels pour un repos sans doute réparateur. Merci.

Je lève la séance.